

# L'ONE EN MOUVEMENT

L'Office de la Naissance et de l'Enfance est, on le sait, l'organisme de référence de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour tout ce qui concerne l'enfance, les politiques de l'enfance, la protection de la mère et de l'enfant, l'accompagnement médico-social de la (future) mère et de l'enfant, l'accueil de l'enfant en dehors de son milieu familial et le soutien à la parentalité.

A ce titre, les décisions que prend le Conseil d'Administration de l'ONE lors de ses réunions mensuelles ont un impact direct sur le quotidien des parents et de leurs enfants, sur le travail de ses propres agents mais également sur l'ensemble des structures qu'il a pour mission d'accompagner et de s'assurer du bon fonctionnement.

Il va de soi que ces décisions ne visent qu'un seul but : améliorer toujours davantage la qualité des services rendus aux familles et répondre aux

besoins nouveaux d'une société en mutation constante.

Trop souvent, néanmoins, les décisions du Conseil d'Administration de l'ONE restent peu connues du grand public, même si celui-ci en ressent les effets à terme dans sa vie familiale.

C'est pourquoi nous pensons utile de vous faire part régulièrement des initiatives les plus marquantes prises chaque mois par l'ONE, tout en nous tenant à votre disposition pour aller plus loin dans le dossier et de vous fournir tous les détails qui pourraient vous intéresser.

Depuis toujours et plus que jamais, l'ONE bouge, avance, progresse, rénove, innove, au bénéfice de tous les enfants et de leur famille... et il faut que cela se sache !

## DES PLACES EN MILIEUX D'ACCUEIL POUR LES ENFANTS DE MAMANS DÉTENUES À LA PRISON DE LANTIN !

Certains établissements pénitentiaires, comme celui de Lantin, comptent parmi leurs détenus des mères avec enfants. L'ONE vient de réserver 3 places dans des milieux d'accueil à l'attention des enfants de mamans incarcérées à la prison de Lantin. Il s'agit de la Crèche Saint Raphaël de Rocourt, de la Maison Communale d'Accueil de l'Enfance de Juprelle et du service d'accueillantes conventionnées «La Garderie des Tout Petits». Ces trois structures d'accueil disposent déjà d'une expérience en la matière et sont dès lors parties prenantes de cette initiative.

Depuis les années 90, l'ONE réalise des efforts afin d'accompagner les enfants de ces détenues et ce non sans difficultés du fait de leur intégration dans un système carcéral traditionnel. En effet, des rencontres de travail ont été mises sur pied par l'ONE afin de rencontrer l'ensemble des institutions concernées et de débattre avec elles de questions importantes, notamment :

- la création d'Unités de Vie en Wallonie et à Bruxelles, appropriées à l'accueil d'enfants dans le cadre carcéral;

- la conclusion d'un accord de collaboration entre les Institutions communautaires de l'enfance, l'Aide à la Jeunesse, l'Aide aux Détenus et le Service Public Fédéral Justice ;
- la mise en place d'un projet d'accueil, définissant avec précision les objectifs, les conditions de vie et l'encadrement nécessaires, dans le souci du bien-être et du développement de l'enfant et d'un soutien à la parentalité adapté à des circonstances.

La décision de l'ONE a été prise à titre expérimental- avec évaluation au terme d'une année – et dans l'attente de la finalisation du protocole évoqué ci-dessus. Rappelons que cette initiative s'inscrit dans le droit fil de la Convention relative aux droits de l'enfant, qui consacre le droit au maintien d'une relation entre l'enfant et son parent incarcéré (article 9) et se préoccupe tant de la situation des parents détenus (article 18) que de celle de l'enfant (article 20). Il est en effet indispensable à l'enfant de pouvoir vivre certains moments de sa vie hors du milieu carcéral, en compagnie d'autres enfants.